

**Commission Nationale de Football**

André COUPLET  
630, rue Léopold Dusart  
59590-RAISMES  
tel :03 27 36 74 34  
06 33 15 33 72

*e.mail* : [andre.couplet@wanadoo.fr](mailto:andre.couplet@wanadoo.fr)

**Saison 2016– 2017 GROUPE A :**

**Coupe Henri GAUTHIER**

**Réunion du groupe A le 17 Septembre 2016 à SAINT ANDRE LES VERGERS (10)**

**Circulaire n°1.**

-----  
**Présents : VERMANCHET Jean Pierre Pdt UFOLEP 10**

**MmeVATH Emilie - CUISIN Yannick - GOUELLE Pascal - GAUTHIER J -  
DEON Philippe UFOLEP 10**

**BOTTY Jean marc - PECORARO Rosario - MILLOT Daniel UFOLEP 59**

**THILLOU Raymond UFOLEP 89**

**MmeMOREAU Marie Claude - GRADEL Didier - COUPLET André - CHARIOT  
Lionel CNS FOOT**

**Excusés: VERBEKEN Bruno UFOLEP 59  
VIE José CNS FOOT**

**Assistent: DUVERNEY Jean Claude – HUBERT Pascal SAINT JULIEN LES VILLAS (10)**

L. CHARIOT et A. COUPLET remercient Jean Pierre VERMANCHET d' avoir bien voulu accueillir les membres du Groupe A qui n'ont pu se retrouver dans l'AUBE en 2015 compte tenu de l'organisation du « contre la montre » à cette date.

Ils rappellent l'importance de cette réunion préparatoire à la coupe nationale Gauthier qui s'effectue chaque année (et depuis de nombreuses années) dans un département différent et qui permet aux responsables départementaux d'échanger sur le déroulement, le fonctionnement de nos coupes nationales et d'apporter toute suggestion pour en augmenter l'attrait.

A. Couplet tient d'autre part à souligner l'aide efficace que lui a apportée l'U.F.O.L.E.P. AUBE en assurant la diffusion des circulaires lors de la saison 2015 – 2016.

Il rappelle enfin l'organisation des finales nationales en mai dernier dans le Nord et dont le déroulement, et les excellentes conditions ont été rappelés dans la circulaire n°6 .

## **LA SAISON 2015 - 2016.**

### **1 - Coupes Gauthier – Delarbre – Michot**

#### **Saison marquée :**

- par un déroulement correct des rencontres sur le plan disciplinaire ( peu de dossiers disciplinaires pour fautes graves)
- des conditions atmosphériques hivernales un peu difficiles ayant entraîné la fermeture prolongée de certains terrains municipaux.
- par l'engagement d'équipes de la zone sud que la Commission nationale n'a pu prendre en compte compte tenu de leur faible qui aurait entraîné des déplacements trop importants lors des phases qualificatives.
- Par les difficultés rencontrées par certains départements pour désigner un délégué officiel lors des phases qualificatives.

La Commission Nationale remercie très chaleureusement le district des Hauts de France, le club de MONTIGNY EN OSTREVENT et l'UFOLEP Nord, pour l'accueil qu'ils ont réservé aux participants et la qualité de l'organisation (à noter que ce département accueillait déjà en 2015, les finales nationales).

Ces finales auront constitué une belle vitrine de notre fédération

#### **Palmarès :**

**En coupe MICHOT** : AleVDuruy TOURCOING (59) bat Municipaux VILLENEUVE d'ASCQ (59) par 8 buts à 1

**En coupe DELARBRE** :Rivelaine LOOS EN GOHELLE B(62) bat AFC. LIBERCOURT (62) par 3 buts à 0 .

**En coupe GAUTHIER** :SAINT JULIEN LES VILLAS (10) bat Rivelaine LOOS EN GOHELLE (62) par 2 buts à 0

### **2 - Le Challenge « une autre idée du foot »**

A l'issue de la saison 2015– 2016, c'est le club de **Amicale Portugaise Auloise** qui remporte le challenge .

C'est dans une salle municipale de St André les Vergers et en présence de représentants de la Municipalité ( Adjoint aux sports et conseiller municipal) qu'au cours d'une sympathique réception le challenge a été remis au club lauréat.

### **3- Sont également rappelés et discutés :**

- Les difficultés financières croissantes des clubs, aggravée par la suppression de l'indemnisation des déplacements lors des phases finales.

- Transmission et échanges des informations entre les niveaux départemental et national (systématisation et raccourcissement des délais).

- Présence et rôle des Délégués officiels lors des rencontres, non seulement au cours du match, mais aussi sur les rôles des dirigeants , notamment ceux des clubs recevants. Les

informations ainsi transmises sont particulièrement précieuses pour l'attribution du challenge « une autre idée du foot ». **L'absence de délégués officiels lors des phases qualificatives notamment est parfois sévèrement commentée par les responsables des clubs.**

- **Nécessité de faire parvenir au responsable des coupes nationales le nom des délégués officiels désignés.**
- L'attention particulière que responsables des clubs , délégués officiels et arbitres doivent apporter à la rédaction des rapports , indispensables au traitement efficace des dossiers; il est rappelé qu'en cas d'incidents, les rapports doivent être adressés **dans les 48h (jours ouvrés)** qui suivent la rencontre au responsable de la coupe ( art:7 du règlement disciplinaire).
- La nécessité de transmettre à la Cion Nale les comptes rendus des Commissions Départementales disciplinaires en sachant que les sanctions ( expulsions) prononcées à un niveau sont applicables à un autre niveau.
- Report des rencontres pour fermeture des terrains municipaux. **En cas de nouveau report , la rencontre pourra se dérouler sur terrain neutre plutôt qu'être inversée.** Il reste entendu que les frais d'organisation et d'arbitrage restent à la charge du club recevant.
- Problème des mutations FFF – UFOLEP: les responsables du Nord nous informent qu'un contact a été pris avec la Ligue du Nord Pas de Calais pour application du protocole d'accord. Malgré plusieurs relances, aucune suite n'a été donnée en vue d'une décision concertée entre les deux fédérations.

Le protocole d'accord reste donc toujours applicable

#### **4 – discipline**

- il est rappelé que les commissions techniques (dont la commission nationale de football) traitent des fautes qui entraînent des suspensions au plus égales à 3 mois.

#### **5 – Trésorerie :**

**ETAT des AMENDES DUES PAR DEPARTEMENT au 28 septembre**

**SAISON 2015/2016**

<b>Département</b>	<b>Association</b>	<b>Montant</b>	<b>Origine</b>	<b>Ref</b>
55	EVOBUS LIGNY en BARROIS	150,00 €	15/11/2015	forfait circ n° 2
59	PHALEMPINS TOURCOING	4,00 €	12/12/2015	fdm circ n° 2
	MX VILLENEUVE d'ASCQ	25,00 €	14/05/2016	avis sanction n° 17

*amendes à régler par chèque à l'ordre de UFOLEP  
et a adresser à : Didier GRADEL, 13, rue de Gavrelle 62580 OPPY*

## LA SAISON 2016 - 2017

CINQ départements ont adressé les engagements de leurs clubs selon la répartition suivante :

AUBE: 5  
MEUSE: 1  
NORD: 30  
PAS DE CALAIS: 10  
YONNE: 2

soit: 48 équipes.

A noter qu'un club de la LOIRE et deux clubs des BOUCHES DU RHONE ( groupe B) se sont engagés en coupe Gauthier. La Commission nationale tentera d'inciter d'autres clubs de ces départements et des départements limitrophes à les rejoindre et permettre ainsi l'organisation d'une phase qualificative privilégiant les rencontres de proximité.

En cas de réponses positives, le 1er tour du groupe B aurait lieu le 13 novembre 2016

### Les rencontres

Le 1er tour est prévu le **Dimanche 9 Octobre 2016** sur le terrain du Club 1er nommé

Match n°1 : ESNON LAROCHE(89)	Alliance Sud Ouest Aube (10)
n°2 : USAC. SOMAIN A(59)	Le Fresnoy ROUBAIX(59)
n°3 : Forza Sardaigna WAZIERS (59)	DC. RACHES (59)
n°4 : Kennedy HENIN BEAUMONT (62)	AFC. LIBERCOURT(62)
n°5 : Intermarché TROYES (10)	Olympique TROYES (10)
n°6 : UFC. HENIN BEAUMONT -62)	les loups d 'ERCHIN(59)
n°7 : US. Rivelaine LOOS EN GOHELLE A (62)	FABS TOURCOING A(59)
n°8 : VILLENEUVE l'ARCHEVEQUE (89)	Cheminots de BAR LE DUC (55)
n°9 : Bils Deroo WAZIERS(59)	Olympique. FENAIN (59)
n°10: FABS. TOURCOING B (59)	Olympique NOEUX LES MINES (62)
n°11: SDC. LENS (62)	US. DECHY B (59)
n°12: NOYELLE LES SECLIN (59)	Municipaux VILLENEUVE d'ASCQ(59)
n°13: Amicale Portugaise Aube (10)	SAINT JULIEN LES VILLAS (10)
n°14: Espoirs FLERS EN ESCREBIEUX (59)	FC. FLINES LES MORTAGNE (59)
n°15: AV.Duruy TOURCOING (59)	US. Cheminots TOURCOING (59)
n°16: US. MONTIGNY EN OSTREVENT(59)	AFL. CARVIN (62)
n°17: Colmar ARMENTIERES A(59)	FC.LEFOREST B(62)
n°18: Le Raquet DOUAI (59)	Colmar ARMENTIERES B (59)
n°19: ES. ENNEQUIN (59)	AF. DEUX SYNTHES (59)
n°20: US. DECHY A (59)	CSL. GRENAY (62)
n°21: FC. LEFOREST A (62)	SC. NOYELLES GODAULT (62)
n°22: ASPTT. DOUAI(59)	USM. VRED (59)
n°23: CommunauxDOUAI (59)	Pont Rommel HAZEBROUCK(59)
n°24: USAC SOMAIN B (59)	Rivelaine LOOS EN GOHELLE B (62)

Les matches n°: 1 – 2 – 5 – 8 –13 : coup d'envoi 14h30

Les autres, coup d'envoi 10h30

### Pour ces rencontres:

**-Arbitres et délégués officiels sont désignés par les commissions départementales des clubs recevants .**

La feuille de match (les deux feuillets) et les différents rapports (arbitre, financier) doivent être adressés au responsable de la Coupe dans les 48 heures qui suivent la rencontre par le club vainqueur.

**Les rapports des délégués sont à adresser par les délégués officiels eux-mêmes au responsable de la coupe ( courrier ou mail).**

**Les équipes dont les engagements parviendraient après le 30 septembre, disputeront le premier tour de la coupe Delarbre**

Les réclamations doivent être adressées dans les mêmes délais, **en recommandé**, accompagnées des droits d'appui ( 85 Euros.). Ces droits d'appui :

- sont conservés si la réclamation est irrecevable ou, si la réclamation étant recevable, le club plaignant n'a pas gain de cause;  
- sont remboursés si le plaignant a gain de cause. Une somme de 45 Euros (frais de dossier ) sera réclamée à la partie dont les torts auront été établis.

Enfin, il est rappelé que toute réserve technique déposée lors d'une rencontre doit **obligatoirement** être transcrite par l'arbitre sous la dictée du capitaine plaignant en présence du capitaine adverse et de l'arbitre assistant le plus proche de l'action où la réserve a été formulée.

### **QUELQUES PRECISIONS ET RAPPELS**

- **Les licences** : elles sont insaisissables, sauf en cas de réserves concernant une suspicion de fraude d'identité. L'arbitre adressera alors la licence au responsable de la Coupe.

#### **Important: en application du code du sport:**

En l'absence de la licence, la participation à la rencontre est soumise aux dispositions suivantes:

- bulletin d'adhésion individuel dûment homologué+ pièce d'identité officielle ( avec photo ): **OK**
- pièce d'identité officielle(avec photo) +Certificat médical ( ou photocopie) de moins d'un an: **OK**
- pièce d'identité officielle ( avec photo) seule: **pas de participation à la rencontre.**

**MM les Arbitres recevront consigne afin d'appliquer strictement ces dispositions légales.**

**Si présentation du bulletin d'adhésion individuel homologué, il ne sera pas fait état de licence manquante. Cette disposition ne peut cependant excéder un délai de 2 mois par rapport à la date d'homologation.**

- **Qualifications des joueurs** :le délai de qualification à partir de la date d'homologation de la licence est de  
8 jours pour la phase qualificative de la Coupe.  
30 jours pour les phases finales

**( compte tenu du faible nombre de rencontres qui se dérouleront lors des phases qualificatives, l'obligation d'avoir participé à au moins une rencontre de ces phases pour pouvoir participer aux phases finales est suspendue sauf pour la finale de chaque coupe où cette disposition est maintenue);**

- Il est rappelé que les équipes peuvent utiliser les services de 14 joueurs dont éventuellement quatre mûtés.
- **En cas de mutation exceptionnelle, un joueur ayant participé à une coupe nationale avec le club quitté, ne pourra pas figurer dans la composition d'une équipe du nouveau club encore qualifiée dans une coupe nationale.**

**En cas d'engagement de plusieurs équipes d'un même club**, ces équipes sont hiérarchisées .

La composition des équipes figurant **sur la feuille d'arbitrage du dernier match de coupe Gauthier ayant entraîné l'élimination de l'équipe A** durant la phase qualificative déterminera cette hiérarchie.

Si l'équipe hiérarchiquement supérieure est éliminée, 2 joueurs sont autorisés à participer avec l'équipe inférieure.

Si l'équipe hiérarchiquement supérieure ne joue pas, mais est toujours qualifiée, aucun de ses joueurs ne peut participer au sein d'une équipe inférieure.

Si une équipe hiérarchiquement inférieure est éliminée, ses joueurs peuvent participer au sein d'une équipe supérieure.

La vérification des feuilles de matches sera systématique à chaque tour de coupe.

- **Participation des joueurs :** le principe du joueur remplacé devenant à nouveau remplaçant est adopté pour toutes les rencontres des différentes coupes nationales

**Cette disposition vaut pour toute la durée de la rencontre.**

- **Entente de clubs:** il est rappelé qu'en cas d'entente, les clubs gardent leurs statuts et leurs droits, notamment en ce qui concerne les licences. Les équipes constituées suite à une entente de clubs sont donc composées de joueurs possédant une licence de leur club d'origine.

Ces dispositions concernent certaines équipes de l'YONNE qui disputent des championnats de foot à 7.

**Maillots :** il est rappelé aux arbitres et aux clubs l'obligation d'une concordance entre la numérotation portée sur la feuille d'arbitrage et celles des joueurs sur le terrain.

**Sécurité:** le Groupe rappelle que tout bijou ( boucles, piercing...) doit être obligatoirement retiré avant de disputer la rencontre. Il recommande également de protéger les alliances.

- **Terrains impraticables et arrêtés municipaux :** les arrêtés municipaux de fermetures des terrains devront être portés à la connaissance du responsable de la Coupe **au plus tard le Vendredi midi précédant** la date prévue ( e-mail ). Les conditions de report (date, lieu, horaire) seront déterminées par la Commission Nationale Sportive de Football. Passé ce délai, et sauf remise générale, le club recevant devra, sous peine de forfait, faire le nécessaire pour que la rencontre puisse se dérouler normalement et en informer le responsable de la coupe. Si une rencontre est remise par l'arbitre, pour terrain impraticable en présence de deux équipes, celle-ci sera reportée dans les conditions déterminées par le responsable de la Coupe sur le terrain de l'équipe visiteuse.

**Rapports financiers :** les responsables des clubs sont invités à porter une attention toute particulière à la rédaction de ces rapports.

L'indemnité de déplacement à verser à l'équipe visiteuse, est calculée sur la base suivante :

**Tarif officiel x 15 x nombre de km aller.**

**Tarif officiel : 0,025€ par km ( si le déplacement a lieu en bus ou en mini-bus le tarif officiel est de 0,05€ par km aller)**

La distance est calculée sur la base des renseignements fournis par le logiciel « autoroute de microsoft ».

Principe de l'indemnisation : partage du bénéfice ou du déficit

Le rapport financier fait apparaître :

- En recettes : les entrées
  - En dépenses : Les frais d'arbitrage
- L'indemnité de déplacement de l'équipe visiteuse qui **devrait** être versée  
Les frais d'organisation (maximum 30 €)

**Si le bilan est positif (bénéfice)**

Le Club visiteur percevra son indemnité de déplacement **PLUS** la moitié du bénéfice.

**Si le bilan est négatif (déficit)**

Le Club visiteur percevra son indemnité de déplacement **MOINS** la moitié du déficit.

*Toutefois :le Club visiteur ne pourra percevoir moins de la MOITIE de ses frais de déplacement.*

***Cette solidarité financière manifestée par les clubs est à observer jusqu'aux demi-finales des coupes puisque l'UFOLEP Nationale n'indemnise plus les déplacements.***

Les rapports financiers portant la signature des délégués des équipes, les réclamations ne pourront être reçues ultérieurement.

### **Arbitrage**

**Quelques rappels : - l'absence de l'arbitre désigné ne doit pas empêcher une rencontre de se dérouler.**

-si un arbitre officiel **neutre** UFOLEP ou de la FFF est présent sur le terrain, il sera invité à diriger la rencontre.

-en cas d'absence totale d'arbitre officiel, chaque équipe désignera obligatoirement un arbitre (en possession d'une licence régulièrement homologuée) et le directeur de jeu sera désigné par tirage au sort.

-si un arbitre officiel appartient à l'une des deux associations, il ne pourra arguer de son titre pour diriger obligatoirement la rencontre, mais il pourra participer au tirage au sort.

Modification des lois du jeu 2016 – 2017

*Remplaçant entré sur le terrain (loi III)*

Un remplaçant(e) qui entre sur le terrain et intervient dans le jeu sera sanctionné(e) **d'un coup franc direct**

*Faute en dehors du terrain (loi XII)*

Une faute commise à l'extérieur du terrain de jeu donnera lieu à **un coup franc** sur la ligne de touche /but au plus près de l'endroit où elle a eu lieu.

*Pénalty ( loi XIV)*

Les joueurs (ses) ne peuvent plus marquer un temps d'arrêt lors de leur course d'élan. Si le joueur (se) **s'arrête** il (elle)sera sanctionné d'un carton jaune et l'équipe adverse **bénéficiera d'un coup franc indirect.**

Le pénalty ne sera donc pas retiré.

*Fin de la double peine ( loi XII)*

Il n'y a plus de double peine systématique ( pénalty et expulsion ) lorsqu'une faute est commise dans la surface avec inhihilation d'occasion nette de but (loi 123). Mais un joueur (se) pourra toujours être expulsé(e) s'il provoque un pénalty. Le Board préconise un avertissement, qui peut aller jusqu'au carton rouge si la faute est jugée grave.

### **Les tarifs:**

**. Pour toutes les rencontres (phases qualificatives et phases finales) :**

- Arbitre principal **33,00€.**
- Assistant Arbitre **idem.**

**l'indemnité de déplacement est de :**

**moins de 300 km (aller et retour)= 0,35 €/km.**

**De 301 à 500 km (..... ».....)= 0,26€/km.**

**Plus de 500 km (..... »..... )= 0,10€/km.**

**Ces dispositions financières relatives à l'indemnité de déplacement ne concernent que les rencontres se déroulant lors des phases qualificatives**

**En cas de tripléte d'arbitres :**

- . les frais de représentation seront versés à chaque arbitre;
- . un seul déplacement sera indemnisé.

**Le délégué officiel** : il est pris en charge par la Commission départementale lors des phases qualificatives,





Une équipe pourra être exclue de la compétition (sur étude du dossier) si elle a fait l'objet d'expulsion(s) de joueur(s) au cours de deux rencontres successives.

Enfin, une équipe pourra être exclue de la compétition en fonction de son comportement avant, pendant et après une rencontre.

**Une équipe ayant gagné la rencontre par forfait, ne bénéficiera d'aucun point de bonification.**

**Classement** : Nombre de points - Nombre de pénalités

Nombre de matches

**En cas d'égalité :**

1	priorité au club ayant disputé le plus grand nombre de rencontres
2	priorité au club qui aura eu le moins d'expulsés
3	priorité au club qui s'est le plus souvent déplacé.

Le vainqueur du challenge sera récompensé lors d'une réunion dans le département du club concerné.

## **DISCIPLINE**

- tous les dossiers des coupes Nationales pour des fautes susceptibles d'entraîner une suspension inférieure ou égale à **trois mois**, sont traités par la Commission Nationale de Football. Au delà de trois mois les dossiers sont transmis à la commission nationale de discipline à Paris.

Les Commissions Départementales sont invitées à porter à la connaissance du responsable des coupes les antécédents des joueurs qu'elles ont sanctionnés.

### **- l'avertissement :**

Au cours de la rencontre : 1er avertissement confirmé

2ème avertissement au cours de la même rencontre : expulsion

au cours d'une rencontre différente : 1 match avec sursis

3ème avertissement : 1 match ferme

(aucun délai de prescription n'est requis entre chaque avertissement mais ceux infligés lors d'une saison sportive ne sont plus comptabilisés la saison suivante)

En dehors de la rencontre : 1er avertissement : 1 match ferme

1ère récidive : 2 matches fermes.

Un joueur exclu du terrain est automatiquement suspendu pour la rencontre suivante, qu'elle soit départementale, régionale ou nationale.

**Enfin, pour tout joueur sanctionné (exclusion), une amende forfaitaire de 25Euros sera réclamée au Club concerné.**

### **Les dates des prochains tours ( rappel)**

**Coupe GAUTHIER**

**Coupe DELARBRE**

**09 / 10 / 2016**

**1<sup>er</sup> tour**

**13 / 11 / 2016**

**2<sup>ème</sup> tour**

**1<sup>er</sup> tour**

**04 / 12 / 2016**

**3<sup>ème</sup> tour**

**2<sup>ème</sup> tour**

**08 / 01 / 2017**

**R**

**E**

**S**

**E**

**R**

**V**

**E**

**05 / 02 / 2017**

**”**

**”**

**05 / 03 / 2017**

**1/8èmes de finales.**

**09 / 04 / 2017**

**¼ de finales.**

**30 / 04 / 2017**

**½ finales**

**03 – 04 / 06 / 2017**

**FINALES dans l'AUBE**

**Rappel:**

**Compte tenu du faible nombre de clubs à double affiliation,**

**1 - toutes les équipes éliminées de la coupe Gauthier disputeront la coupe Delarbre**

**2 - La finale de la coupe MICHOT sera disputée par les deux équipes éliminées lors des demi finales de la coupe GAUTHIER**

**Bonne saison à tous**

**Le Responsable des Coupes**

**André COUPLET**

**630, rue Léopold Dusart**

**59590 RAISMES**

**e-mail: [andre.couplet@wanadoo.fr](mailto:andre.couplet@wanadoo.fr)**

**☎ : 03. 27. 36.74. 34**

**: 06. 33. 15. 33. 72.**

**\* \* \* \* \***